

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 05 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale « Le Lido » à Lezoux après convocations légales en date du 29 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
M BONNEMOY Clément	Mme PLOT Karine
Mme BEN SAAD Bérengère	M MINGAT Cyrille
M BERGAMI Gilles	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
M BOUFFANGE Jérôme	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
M GLORIEUX Cyril	M EDOUARD Jean-Charles
Mme LEPIGEON Christelle	M FRASIAK Bernard
Mme TERRIER Charlene	M CARTERON Maurice
M BOUFFANGE Daniel	M DUPOUÉ Yannick
M CHAUVEAU Jean-François	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M CONSTANT Olivier donne pouvoir à M BOUFFANGE Jérôme

Absents : M BREUIL Lionel

VOTE : En exercice : 36 Présents : 34 Représentés : 1 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : pai : cession de parcelles a evertree – modification de la surface à céder

**PAI : CESSION DE PARCELLES A EVERTREE –
MODIFICATION DE LA SURFACE A CEDER**

VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 relative à la mise en place d'un dépôt de garantie pour les cessions de terrains ayant lieu sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la ZA le Bournat et la ZI les Hautes ;

VU l'avis du Service des Domaines relatif à l'estimation du prix de vente des parcelles cadastrées situées sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2009 concernant la validation du Cahier des Charges de Cessions des Terrains Type s'appliquant sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

VU l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme, précisant que les cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur des ZAC font l'objet d'un cahier des charges qui indique le nombre de m² de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ;

VU la délibération n°9 du Conseil Communautaire en date du 09/04/2024 approuvant la cession d'une parcelle de terrain au profit de Evertree ;

Vu le nouveau bornage établi par le cabinet de géomètre BISIO en date du 20/03/2026 ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée B1949 sis commune de Lezoux appartient à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'une usine de fabrication de colle à base de protéine végétale sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier (création de 15 à 20 emplois envisagés). Ce nouveau matériau biosourcé est particulièrement innovant, il est appelé à remplacer les colles à base de formaldéhydes utilisées dans l'industrie du bois. Le projet est porté par la société EVERTREE, filiale du groupe AVRIL (Leader français de la filière des oléo-protéagineux). Le terrain destiné à accueillir ce projet se situe sur la partie sud du PAI, il jouxte la parcelle appelée à être cédée aux Etablissement Dumas. Compte-tenu de la modification de superficie de la parcelle voisine, validée avec Evertree, il convient de réajuster la surface à céder à Evertree (de 9997 m² en 2024 à 9323 m² en 2026).

Ceci exposé, il est proposé :

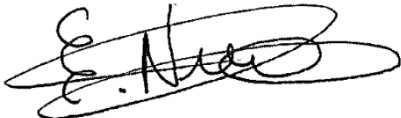
- La cession d'une parcelle de terrain selon les modalités suivantes :
 - o Cession de la parcelle nouvellement cadastrée B1949 d'une contenance de 9323 m² située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier (sis commune de Lezoux), au profit de la société EVERTREE ;

- La cession du terrain à EVERTREE s'établira au prix de 30€ HT le mètre carré, soit 279 690€ HT prix auquel s'appliquera la TVA sur marge pour un montant de 44 024.50 €, soit un prix de 323 714.50€ TTC ;
- La validation du Cahier des Charges de Cession des Terrains relatif au projet d'acquisition porté par EVERTREE et d'autoriser Monsieur le Président à signer la fiche comportant les prescriptions techniques, urbanistiques et paysagères s'appliquant à la parcelle cédée ;
- D'autoriser M. le Président ou M. le vice-Président en charge de l'Attractivité économique à signer l'acte de vente à l'étude ACT, notaires à Pont-du-Château.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors du conseil communautaire du 9 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 mai 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

